



Communiqué

Prix entreprises formatrices, trois prix supplémentaires pour soutenir l'apprentissage

Depuis 2008, la Ville de Lausanne et Economie Région Lausanne (ERL) s'unissent pour la formation professionnelle en décernant trois prix destinés à encourager et soutenir les entreprises qui s'engagent significativement pour la formation duale. En cette année marquée par les défis posés par la crise sanitaire, Lausanne veut accroître ce soutien en distribuant trois prix supplémentaires.

Le système de formation duale est une caractéristique de notre pays. Sa réussite attire l'attention de nos voisins pour sa contribution déterminante à la compétitivité de notre économie. Pour récompenser les entreprises qui contribuent activement à ce succès, depuis 2008, la Ville de Lausanne et ERL distribuent trois prix destinés à encourager et soutenir la formation professionnelle.

La crise sanitaire Covid-19 génère de grandes incertitudes et frappe de nombreux acteurs économiques. Les entreprises formatrices aussi doivent faire face à une situation qui risque de durer des mois encore. Face à ce constat difficile, la Ville de Lausanne a voulu accroître son soutien financier en distribuant trois prix supplémentaires destinés aux entreprises qui vont engager un·e apprenti·e cette année scolaire 2020/2021. Ces nouveaux prix viennent s'ajouter aux trois habituellement décernés.

Le « Prix entreprises formatrices » consiste à prendre en charge, pour chacune des entreprises lauréates, une partie de la rémunération d'un·e apprenti·e à hauteur de CHF 300.– par mois durant toute la durée de la formation, soit un montant total de CHF 10'200.– pour un apprentissage de 3 ans. De plus, l'apprenti·e qui réussit les examens validant sa formation, se verra aussi récompensé·e par un prix de CHF 500.–.

Depuis sa création, trente entreprises actives dans des domaines aussi divers que la chocolaterie, la coiffure, la construction, la photographie ont bénéficié du Prix entreprises formatrices.

La Ville de Lausanne et ERL lancent ce jour la treizième édition du Prix et espèrent susciter de nombreuses candidatures. Le délai pour déposer le dossier est fixé au 15 novembre 2020.

Toutes les informations nécessaires pour participer au Prix 2020, ainsi que son règlement, sont disponibles sur le site internet : www.lausanne.ch/erl ou www.economie-region-lausanne.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 26 octobre 2020